

SEANCE DU 22 JANVIER 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19 En exercice : 19 Présents : 17 + 2 **PROCURATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre et le 22 du mois de janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune sous la Présidence de Monsieur Christophe MANAS, Maire.

Présents : MANAS Christophe, COGEZ Aline, TORRES Jean-Louis, LISSARRE Valérie, FORNELLI Sandra, GRANDO Daniel, FEDERICO Fatima, ALBALADEJO Joseph, ROUCOULE Lilian, BOLASELL Claire-Marie, LACROUX Charles, RAMIREZ Anne-Marie, LAFITTE Patrick, SABARDEIL Manon, LIRONCOURT Agnès, COLARD Lionel, GERBOLES Henri

Absents ayant donné procurations : WALLEZ René à Anne-Marie RAMIREZ, LECTEZ Laurence à Christophe MANAS

Le quorum est atteint

Mme Sandra Fornelli a été désignée secrétaire de séance

DEL N°01202404 : Étude de faisabilité relative à la création d'une classe bilingue

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Considérant que le Région Occitanie a pris l'attache de la commune afin de lui proposer la mise en place d'un programme de développement de l'enseignement du catalan dans l'école Elisabeth Eidenbenz,

Considérant la délibération N° AP/2022-12/05 du 15 décembre 2022 relative à l'adoption du plan « parlons une culture vivante »

Considérant la volonté de la commune de Corneilla-del-Vercol de renforcer la visibilité de la langue catalane,

Monsieur le maire expose au conseil :

- L'enseignement bilingue répond aux objectifs généraux de l'école, en cohérence avec les orientations et les programmes en vigueur, il s'appuie sur des textes officiels nationaux précisés par des circulaires académiques.
- Apprendre en deux langues en même temps prépare à l'apprentissage ultérieur d'autres langues et renforce l'apprentissage du français.
- Le bilinguisme favorise le développement cognitif des élèves, et constitue une valeur formatrice en soi
- Le bilinguisme est d'autant plus profitable à l'enfant qu'il est enraciné dans son contexte culturel
- Il permet de renforcer l'attractivité de la commune
- Il favorise l'ancrage local des populations

Monsieur le maire propose de solliciter officiellement les services de l'Éducation Nationale sur l'engagement d'une étude de faisabilité d'une mise en place éventuelle d'une section bilingue français/catalan au sein du cursus scolaire de l'école.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des membres présents et rep

Envoyé en préfecture le 24/01/2024

Reçu en préfecture le 24/01/2024

Publié le création d'une classe bilingue

ID : 066-216600593-20240124-DEL01202404-DE

AUTORISE le lancement d'une étude de faisabilité relative à la français/catalan au sein de l'école Elisabeth Eidenbenz.

**Extrait certifié conforme,
Le Maire,
C. MANAS**